



**MONTFERRIER-SUR-LEZ**

## **MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE**

*Marché public de prestations de services à bons de commande*

### **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

Personne publique :

*Mairie de Montferrier-sur-Lez*

*4 Impasse du Château*

*34980 Montferrier sur Lez*

Objet de la consultation :

**CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT  
SCOLAIRE DE MONTFERRIER-SUR-LEZ POUR L'ANNÉE CIVILE 2022**

Date et heure limites de réception des offres :

**VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021 À 12H00**

## **SOMMAIRE**

- ARTICLE 1. FORME DU MARCHÉ**
- ARTICLE 2. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ**
- ARTICLE 3. DESCRIPTION DU MARCHÉ**
- ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**
- ARTICLE 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**
- ARTICLE 6. CONTENU DES OFFRES**
- ARTICLE 7. PRÉSENTATION DE L'OFFRE**
- ARTICLE 8. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**
- ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**
- ARTICLE 10. MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**
- ARTICLE 11. VISITE DU SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE**
- ARTICLE 12. VISITE DE LA CUISINE CENTRALE**
- ARTICLE 13. FOURNITURE DE REPAS DESTINÉS À UN TEST PAPILLO-GUSTATIF**
- ARTICLE 14. CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES**
- ARTICLE 15. JUGEMENT DES OFFRES**
- ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

## **ARTICLE 1. FORME DU MARCHÉ**

Avis d'appel public à la concurrence : marché à procédure adaptée de plus de 90 000 € HT conformément au Code de la commande publique.

Marché à bons de commande, avec un minimum de 45 000 repas et un maximum de 60 000 repas par an pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

La commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

## **ARTICLE 2. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ**

Mairie de Montferrier-sur-Lez  
Madame le Maire  
4 impasse du Château  
34980 Montferrier-sur-Lez

## **ARTICLE 3. DESCRIPTION DU MARCHÉ**

La présente consultation a pour objet de définir les conditions de déroulement d'une mise en concurrence lancée par la commune de Montferrier-sur-Lez, en vue de passer un marché public d'achat de produits et de services portant sur la fourniture de repas en liaison froide pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) par une société spécialisée en restauration pour l'année civile 2022.

**NB** : en vertu de la circulaire n° 2001-118 du 25 juin 2001, le candidat s'engage à respecter, dans la fourniture des prestations, un équilibre alimentaire fondé sur un apport de 40 % du total énergétique au déjeuner de midi.

## **ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**

La durée initiale coïncidera avec l'année civile 2022 et débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent marché pourra être reconduit pour une durée équivalente à la durée initiale par reconduction tacite. Cette reconduction pourra être effectuée deux (2) fois sans que la durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

La prestation n'est pas décomposée en lots.

## **ARTICLE 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

LA TRANSMISSION D'UNE OFFRE NE POURRA SE FAIRE QUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.

De fait, les offres transmises sous format papier ne sont pas acceptées.

## 1. Mentions générales

Les documents de la consultation sont intégralement disponibles sur le profil acheteur de la commune de Montferrier-sur-Lez ainsi que sur le site Internet de la commune de Montferrier-sur-Lez :

<https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/517124?orgAcronyme=s3d>

<https://ville-montferrier-sur-lez.fr>

## 2. Modalités de transmission par voie électronique

Les offres devront être déposées sur le profil acheteur de la commune de Montferrier-sur-Lez :

<https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/517124?orgAcronyme=s3d>

## 3. Contenu du dossier de réponse électronique

Avec son offre technique et commerciale, le candidat doit joindre les documents de la candidature.

## ARTICLE 6. CONTENU DES OFFRES

La proposition de prix se fera *via* le Bordereau Unitaire des Prix annexé à la présente consultation.

Les prix seront présentés hors taxes, montant de la TVA et prix TTC.

## ARTICLE 7. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en français et exprimées en euros.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 1. Pièces relatives à la candidature :

- a) **La lettre de candidature (DC1) ;**
- b) **La déclaration du candidat (DC2) ;**
- c) **Les pièces qui sont réclamées dans la « déclaration du candidat », en fonction du statut du candidat, dûment classées dans l'ordre des rubriques afin que le dépouillement des documents présentés par le candidat se fasse dans les meilleures conditions ;**
- d) **Les pièces prévues aux articles R.8222-5 ou R.8222-7 et R.8222-8 du Code du travail ;**
- e) **La copie de l'agrément des services vétérinaires concernant la fabrication de plats cuisinés à l'avance pour la cuisine proposée ;**

- f) **Les attestations d'assurance professionnelle et responsabilité civile en cours de validité** comprenant notamment la couverture du risque d'intoxication alimentaire ;
- g) **Toutes les pièces relatives aux qualités et capacités que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature**, notamment des mémoires ou des attestations présentant ses références techniques nécessaires à la bonne exécution du marché, références intégrant la capacité à assurer notamment la continuité du service public souhaitée par le pouvoir adjudicateur, ainsi que les références actuelles du candidat en matière de restauration collective fonctionnant selon le principe de la liaison froide, en indiquant pour chaque référence les renseignements suivants :
  - i. Nom de la ville
  - ii. Nom du Maire ou de la personne en charge du dossier de la restauration et coordonnées téléphoniques
  - iii. Cuisine où sont fabriqués les repas
  - iv. Type de rapports contractuels (DSP, marchés publics, etc.)

## 2. Pièces relatives à l'offre :

- a) **L'ATTRI 1 (acte d'engagement)** dûment complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- b) **Comme annexe n°1 à l'ATTRI 1, la décomposition des prix unitaires via le Bordereau Unitaire des Prix** daté signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- c) **Un mémoire explicatif permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre.** Le mémoire doit être explicite. Il doit présenter des exemples de grilles de menus, de repas à thème et de pique-nique, des exemples d'animations et répondre aux différents points évoqués dans le CCTP, notamment en termes de provenance des aliments, des filières courtes, du BIO. Il devra également comporter les fiches techniques des matériels qui seront mis à disposition ou utilisés (notamment barquettes et serviettes) ;
- d) **Le présent règlement de consultation** daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- e) **Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- f) **Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise.

## ARTICLE 8. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les offres devront être remises sur la plateforme dans les conditions fixées par le présent règlement de consultation **avant le vendredi 3 décembre 2021 à 12h00.**

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que les offres ne respectant pas les stipulations du présent règlement de consultation, ne seront pas étudiées.

Les candidatures sont enregistrées par ordre de dépôt sur la plateforme.

#### **ARTICLE 10. MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

La Mairie de Montferrier-sur-Lez se réserve le droit d'envoyer, par tout moyen donnant date certaine, au plus tard dix (10) jours, avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **ARTICLE 11. VISITE DU SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Des visites du site de restauration scolaire de la commune de Montferrier-sur-lez, pour les candidats au présent appel d'offres, pourront avoir lieu sur demande écrite adressée par courriel à Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires : [scolaire@ville-montferrier-sur-lez.fr](mailto:scolaire@ville-montferrier-sur-lez.fr) ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général des Services : [dgs@ville-montferrier-sur-lez.fr](mailto:dgs@ville-montferrier-sur-lez.fr).

#### **ARTICLE 12. VISITE DE LA CUISINE CENTRALE**

Dans le cadre de l'analyse des offres des candidats, il est possible que des membres de la commission municipale puissent procéder à une visite des locaux du candidat dans lesquels les repas et autres prestations prévus pour le marché doivent être confectionnés.

#### **ARTICLE 13. FOURNITURE DE REPAS DESTINÉS À UN TEST PAPILLO-GUSTATIF**

Dans le cadre de l'analyse des offres des candidats, le candidat devra livrer des repas pour un test papillo-gustatif par les membres de la commission municipale. La Mairie de Montferrier-su-Lez en informera le candidat au moins sept (7) jours avant la tenue de la dégustation dans les locaux du site de restauration scolaire de la commune et lui communiquera le nombre de repas devant être prévus.

Le candidat devra alors servir aux membres de la commission municipale le même menu que celui préparé pour d'autres clients « collectivités locales » en mode « restauration scolaire » le jour de la tenue de la dégustation. Les candidats devront être en mesure de prouver par tout moyen à leur disposition qu'il s'agit bien d'un menu prévu sur leur planning de menus et non d'un menu spécifique élaboré pour la dégustation. À défaut de se conformer à la présente stipulation, l'offre du candidat concerné sera immédiatement exclue de l'appel à concurrence.

## ARTICLE 14. CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES

### 1. Type de prix

Le marché est traité à prix contractuels pour chaque catégorie de prestations prévue au marché.

### 2. Variation des prix

Les prix unitaires sont contractuels et indiqués dans l'offre du titulaire du marché. Ils sont fermes et non révisables durant la première année du contrat (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022). Dans l'hypothèse où le marché serait renouvelé, les prix seront révisables à compter de la date de renouvellement dans les conditions prévues dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

### 3. Paiements

Les prestations du marché seront payées mensuellement à terme échu par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique sur présentation d'une facture ainsi que conformément aux stipulations du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) sur ce sujet.

### 4. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que le marché sera conclu en euros.

## ARTICLE 15. JUGEMENT DES OFFRES

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées en application des dispositions du Code de la commande publique.

La Mairie de Montferrier-sur-Lez peut rejeter une offre anormalement basse selon les strictes conditions définies par le Code de la commande publique.

Le meilleur marché sera apprécié en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **Prix de la prestation :** **30 points**

*La note de prix sera établie à partir du bordereau unitaire des prix complété par le candidat.*

- **Performance technique des produits :** **35 points**

Variété des menus, attache des services d'un diététicien, grammage	12 points
Garanties de qualité et de fraîcheur des produits	11 points
Saisonnalité des produits	12 points

- **Performance environnementale :** **15 points**

Politique environnementale mise en œuvre par le prestataire pour le traitement des déchets sur le site de production des repas destinés à l'exécution du présent marché	5 points
Politique environnementale mise en œuvre par le prestataire sur les transports	10 points

- **Animation / Formation :** **10 points**

*Le critère de la qualité de l'animation proposée ainsi que les possibilités de formation et d'accompagnement du personnel de restauration sera jugé à partir du mémoire technique.*

- **Test papillo-gustatif :** **10 points**

*Ce test sera effectué à l'aveugle. A chaque plat (entrée, aliment protidique, accompagnement, laitage, dessert), sera attribuée une note maximale de 2 points.*

Le candidat retenu sera celui ayant obtenue la meilleure note finale.

En cas d'égalité entre deux candidats, c'est le candidat ayant obtenu la meilleure note au test papillo-gustatif qui sera retenu. En cas de nouvelle égalité, c'est le candidat ayant obtenu la meilleure note de prix qui sera retenu.

## **ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite adressée par courriel à Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires : [scolaire@ville-montferrier-sur-lez.fr](mailto:scolaire@ville-montferrier-sur-lez.fr) ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général des Services : [dgs@ville-montferrier-sur-lez.fr](mailto:dgs@ville-montferrier-sur-lez.fr).

Une réponse sera alors adressée au plus tard cinq (5) jours avant la date de remise des offres à tous les candidats ayant retiré le dossier de façon identifiée sur la plateforme.

Accepté par le restaurateur titulaire

Le pouvoir adjudicateur

Représentant légal :

Le maire

À

À Montferrier-sur-Lez

Le

Le

Signature + cachet (*précédé de la mention « Lu et approuvé »*)

Signature + cachet